

Micheline Beauregard (dir.) : *Le maintien des femmes dans les secteurs « non traditionnels »*

Peta Tancred

Volume 8, Number 1, 1995

Femmes, populations développement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057833ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057833ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Tancred, P. (1995). Review of [Micheline Beauregard (dir.) : *Le maintien des femmes dans les secteurs « non traditionnels »*]. *Recherches féministes*, 8(1), 199–201. <https://doi.org/10.7202/057833ar>

n'ait pas été abordé. La gestion de l'éducation, c'est aussi la direction des études de 1er cycle ou de l'enseignement supérieur aux deuxième et troisième cycles. Depuis 25 ans et la fin des écoles normales, c'est surtout, dans la problématique de l'étude actuelle, le lieu de formation et de perfectionnement du corps enseignant et de l'ensemble des cadres du monde de l'éducation, dans des facultés et départements qui parlent encore de « Formation des maîtres » pour ne pas utiliser le trop difficile féminin de « maîtresses ». Combien de directrices à la tête de ces facultés et départements dans la douzaine d'universités québécoises ? Quel poids représentent-elles par rapport aux postes occupées par les religieuses ou les laïques dans les anciennes écoles normales ? Combien de femmes, plus généralement, en poste de responsabilités comme cadres universitaires ? Dans des postes de quel type ? Et comment voient-elles, elles-mêmes, leur « carrière » ? Probablement que les difficultés, soulignées par l'auteure, de rassembler, pour l'analyse des cégeps, un nombre suffisant de directrices générales et de directrices de services pédagogiques pour pouvoir garantir l'anonymat des répondantes, devenaient, dans le cas des universités, proprement insurmontables.

On doit souhaiter que cet ouvrage soit bienvenu dans les cours sur la condition enseignante et le milieu scolaire québécois qui sont maintenant obligatoires dans les nouveaux programmes de baccalauréat en enseignement, au préscolaire-primaire comme au secondaire. Les stratégies définies par les directrices qui ont collaboré à cette recherche et que l'on trouve résumées dans les dernières pages du livre, devraient absolument et prioritairement y être inscrites. Leur étude ajoutera une autre retombée à celles prévues par Claudine Baudoux dans sa conclusion : préparer les futures enseignantes à « la survie, l'accommodation ou la mobilisation » dans leur milieu professionnel propre.

*Marie Louise Lefebvre
Institut de recherches et d'études féministes et
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal*

Michellne Beauregard (dir.) : *Le maintien des femmes dans les secteurs « non traditionnels »*. Québec, Université Laval, Chaire d'étude sur la condition des femmes, 1994, 109 p.

Si vous n'avez pas eu l'occasion d'assister au colloque de l'ACFAS à Rimouski, en 1993 qui portait sur les femmes dans les secteurs « non traditionnels », vous serez heureuses de lire cette collection de neuf textes sur le sujet. De plus, le titre suggère que la perspective adoptée dépasse l'approche traditionnelle (encourager les femmes à occuper ces secteurs), en soulignant l'importance de maintenir les femmes déjà en place dans ce type de postes.

Cette collection reflète à la fois la variété des secteurs traités et la diversité des perspectives des auteures. Vous y trouverez en premier lieu des renseignements, par exemple, sur les femmes et les postes de direction en éducation (Baudoux), les réalisatrices à la télévision francophone du Québec (Lebel), les femmes en techniques physiques (Gagné) et en électrotechnique (Lépine). La collection nous rappelle l'importance du lien entre l'expérience des

femmes dans *tous* les domaines où les hommes dominent et pas seulement dans les secteurs manuels qu'on associe souvent avec le terme « non traditionnel ». Malheureusement, sans doute en partie en raison du fait qu'elle provient d'un colloque, la collection ne saisit pas l'occasion de faire une vraie synthèse de ces textes très variés, tant du point de vue empirique que théorique. De plus, je ne trouve pas de définition du terme « non traditionnel » dans le volume, et la définition que je suggère plus haut (« les hommes dominent les postes disponibles ») est implicite plutôt qu'explicite dans les textes. En bref, on ne profite pas d'une possibilité de théorisation du matériel présenté, ce qui est à regretter.

En deuxième lieu, nous trouvons des contributions de participantes venant des universités, de la fonction publique, des cégeps, des commissions scolaires et d'associations privées. Cette diversité de perspective nous apporte de l'information précieuse. Par exemple, le centre Émersion de Baie-Comeau a signé des ententes avec des entreprises de la région qui ont permis de hausser la présence des femmes chez Métaux Reynolds de 6 à 58 et chez Hydro-Québec (Manicouagan), de 1 à 14 électriciennes (Simard, p. 107) sur des périodes de quelques années. Nous avons aussi une étude importante du processus de masculinisation des postes de direction dans le secteur de l'éducation, processus où un secteur autrefois dominé par les femmes devient « non traditionnel » (pour les femmes) pendant les années 1960 et 1970. Cet article nous rappelle que l'ensemble des secteurs « non traditionnels » est une réalité fluide et qu'il faut être sensible aux changements structuraux qui donnent lieu à de nouveaux secteurs fermés aux femmes.

Cependant, pour une collection qu'on a pris la peine de publier, le volume montre quelques faiblesses. Le texte de Baudoux, par exemple, ne manque pas d'intérêt, mais il occupe un cinquième du volume. Cela me semble déséquilibré surtout si on tient compte du fait que ce texte résume deux chapitres qui vont paraître prochainement dans un autre ouvrage. De plus, la suggestion annoncée par le titre que le *maintien* des femmes dans les secteurs « non traditionnels » sera le noyau du volume ne se réalise pas vraiment car il y a peu de textes qui traitent de ce thème. Les exceptions (par exemple, Gagné) sont très intéressantes, surtout les données sur les taux d'« abandon » (je ne suis pas persuadée de la pertinence de ce terme négatif) dans les programmes de techniques physiques (tableau II, p. 81) qui démontrent un taux astronomique de 62 p. 100 pour les femmes par rapport à 14 p. 100 pour les hommes. Cependant, l'auteure ne tient pas compte du fait que les statistiques sont souvent basées sur des populations minimales (par exemple, une inscription en génie mécanique, trois en électrotechnique générale) ce qui rend les conclusions fragiles.

Mais, s'il est facile de souligner les lacunes de ce volume, il ne faut pas oublier ses contributions. La lecture de cet ouvrage nous amène à réfléchir aux secteurs « non traditionnels » pour les femmes d'une façon sérieuse et à essayer de poser la problématique dans le cadre de tous les types de secteurs où les femmes sont minoritaires. De ce point de vue, le volume comble des lacunes dans la littérature à ce sujet. J'aimerais, cependant, lancer un défi à la communauté féministe en général : dans quelles circonstances et selon quels critères les actes d'un colloque doivent-ils donner lieu à une ou des publications ? Existe-t-il d'autres formes de communication qui pourraient servir

la communauté féministe d'une meilleure façon ? En bref (et je suis responsable de collections autant que d'autres membres de notre communauté), sommes-nous arrivées au point où combler une lacune dans la littérature existante n'est pas tout à fait suffisante pour la publication des communications ? Je considère qu'il faut réfléchir à ces questions, car nous en sommes au stade où un niveau de sophistication très élevé caractérise notre littérature, et si on applique les mêmes critères aux collections basées sur les colloques qu'aux publications en général, il se peut que le jugement ne soit pas totalement favorable.

Peta Trancred
Centre de recherche et d'enseignement sur les femmes
Université McGill

Joanna Kerr (dir.) : *Ours by Right – Women's Rights as Human Rights*. Londres et Ottawa. Zed Books en collaboration avec l'Institut Nord-Sud, 1993, 180 p.

À la veille de la Conférence internationale des femmes, qui se tiendra à Pékin en septembre 1995, nous arrive un ouvrage réunissant les contributions de plusieurs de celles qui sont à la source même de cet événement. Réunies à Toronto en septembre 1992 sur l'initiative de l'Institut Nord-Sud, ces femmes ont discuté sur le thème des droits des femmes à titre de droits humains ainsi que sur celui de la nécessité de respecter, de promouvoir et de mettre en oeuvre internationalement et nationalement ces derniers. Leurs échanges ont été colligés dans un ouvrage que l'éditrice a divisé en quatre parties.

D'abord, la première partie fournit une esquisse de la problématique des droits des femmes à titre de droits humains et plaide en faveur de la reconnaissance des atteintes aux droits de la personne que constituent les multiples violations que subissent quotidiennement de par le monde les femmes. À titre d'exemples, un accent particulier est mis sur le problème de la violence domestique et de la subordination des femmes aux pratiques religieuses et culturelles qui, souvent, ne sont rien d'autre que des atteintes patentées au droit de chacune à la vie, à la sécurité physique et psychologique, à l'égalité et à la participation démocratique. La professeure Rebecca Cook saisit alors l'occasion de souligner l'importance de la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* à titre d'instrument international de protection et de reconnaissance des droits de ces femmes. Ce plaidoyer, bien qu'il soit mieux connu aujourd'hui, même au Canada et au Québec, n'en demeure pas moins crucial.

La deuxième partie de l'ouvrage regroupe plusieurs expériences nationales issues de tous les coins du monde : le Pakistan, l'Afrique, tant francophone qu'anglophone ainsi que l'Afrique du Sud, l'Amérique latine, les pays musulmans, et même le Canada. Certaines des contributions révèlent des femmes luttant sur le chemin des changements et de la protection constitutionnels. C'est le cas du Pakistan et de l'Afrique du Sud. Certaines autres tendent plutôt à dénoncer l'absence de conformité des lois et pratiques nationales avec le droit international des personnes et plus particulièrement, avec la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard*